



**ARRETE N° 2025 - 373**  
SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

**Réservation Places de  
Stationnement  
Rue Brûlée n° 11**

**Du Lundi 30 Juin 2025  
Au Vendredi 4 Juillet 2025**

**NOUS**, Maire de la Ville de Honfleur,  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-5, L2213-1 à L2213-6,  
**VU** l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,  
**VU** le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,  
**VU** l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

**VU la demande de Monsieur Roussel Jacques – 11, rue Brûlée – 14600 Honfleur, afin de réserver 2 places de stationnement, rue Brûlée, au n° 24 et 26, dans le cadre de travaux intérieurs, Du Lundi 30 Juin 2025 au Vendredi 4 Juillet 2025, de 9h00 à 17h00,**

**ARRETONS :**

**ARTICLE 1 : Le Demandeur est autorisé à réserver 2 places de stationnement, rue BRULEE, au n° 24 et 26, dans le cadre de travaux intérieurs, Du LUNDI 30 JUIN 2025 au VENDREDI 4 JUILLET 2025, de 9H00 à 17H00.**

**ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, Rue Brûlée, sur les 2 places de stationnement devant les n° 24 et 26, et réservé au Demandeur, à la date et horaires cités dans l'Article 1, afin de faciliter l'intervention.**

**ARTICLE 3 : La mise en place de panneaux réglementaires, avec affichage du présent Arrêté, sera effectuée par le Demandeur.**

*Si besoin de prêt de panneaux, prendre contact avec le Centre Technique Municipal au 02.31.89.17.63 et à récupérer au 9, route Emile Renouf à Honfleur. Les panneaux prêtés seront à rapporter aux horaires d'ouverture du site.*

**ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Messieurs les Responsables des Services Techniques et du Centre de Secours, à la Police Municipale et à la Société intervenante, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.**

**Fait à HONFLEUR le 24 Juin 2025**  
**Pour le Maire et par délégation**  
**L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL**

